

DEC212596DR02

**Décision portant nomination de Mme Georgette Milard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne ;

**Vu** la décision n° DEC191155INSHS du 16/07/2019 nommant M. Michel Dubois, en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 10/09/2020 ;

Considérant que Mme Georgette Milard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 18/05/2021 au 20/05/2021 et du 15/06/2021 au 17/06/2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Georgette Milard, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne à compter du 18/06/2021.

Mme Georgette Milard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Georgette Milard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/07/2021

Le directeur de l'unité  
Michel Dubois

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du Doyen de la Faculté des Lettres  
Alain Tallon

